



Téléphone : 04 90 77 22 01
Télécopie : 04 90 77 12 58

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	12	13

Date de la convocation

06.11.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 13 novembre,

À 19 heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe EGG, Maire.

Présents :

Adjoints au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 4^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Anne-Cécile REUS.

Absents /Excusés : M. Jérémy BONIOL, Mme Geneviève MANENT, Mme Claudie BLANC, Mme Louisette PERROTIN, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE, Mme Marie-Jo SOTTO.

Pouvoir : Mme Marie-Jo SOTTO à Mme Anne-Cécile REUS.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Délibération n°54/2025

Objet : Personnels non permanents – Accroissement temporaire d’activités

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 31 1°.

Il est proposé les recrutements ci-dessous :

Service	Nombre d'agents/grade/temps de travail/durée de travail	Indices de rémunération
Services techniques	2 adjoints techniques à temps complet (35h/semaine), du 01.01.2026 au 30.06.2026	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise, Monsieur le Maire à recruter des agents non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, dans les conditions exposées dans la présente délibération.

Dit, que les inscrits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026.

Décision adoptée à l'unanimité.

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

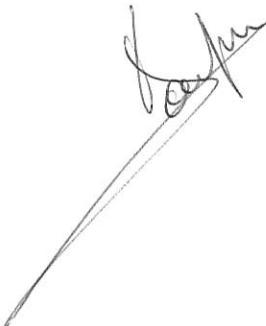
Fait à Cucuron, le 17.11.2025

Le Maire

Philippe EGG



La secrétaire de séance
Anne-Marie DAUPHIN



Publiée le :